

CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Maurice Leroy, Ancien Ministre, Président du Conseil général de Loir-et-Cher, et Monique Gibotteau, deuxième Vice-présidente du Conseil Général, chargée des solidarités et de l'action sociale, remettent, ce lundi 8 décembre, les diplômes d'État à 14 nouveaux assistants familiaux.

L'implication du Conseil général pour l'enfance

Pour 2014, le budget du Conseil général en faveur de l'enfance s'élève à 32,3 millions d'euros dont 5,4 millions d'euros dédiés à la prévention et 26,9 millions d'euros dédiés à la protection, en particulier pour l'accueil des enfants confiés.

Le département de Loir-et-Cher privilégie les actions de prévention à domicile afin de permettre aux enfants de vivre avec leur famille. Toutefois, **lorsque la prise en charge des enfants s'avère nécessaire, les accueils par assistants familiaux sont privilégiés** pour permettre de tisser des liens affectifs et relationnels, l'aidant à grandir dans les meilleures conditions.

En 2013, on comptait 239 assistants familiaux dans le département. Parmi les 651 enfants confiés au service de la protection de l'enfance et de la famille, 425 ont été placés chez des assistants familiaux soit plus de 65% des enfants confiés au 31 décembre 2013. En 2013 il y a 239 assistants familiaux dans le département.

La politique de promotion de l'accueil familial est une tradition dans le département de Loir-et-Cher. Le Conseil général des Hauts-de-Seine y a toujours un service de placement familial et la fondation Grancher qui prend en charge des enfants de Paris et de sa région emploie traditionnellement, depuis son antenne de Vierzon, des assistants familiaux du département.

Le métier d'assistant familial

L'assistant familial est un travailleur social qui exerce un métier nécessitant attention, compétence et formation. C'est un métier exigeant parce qu'il s'exerce, à domicile, en permanence, chaque jour. C'est alors l'ensemble de la famille de l'assistant familial qui est impliqué dans le projet.

C'est un travail d'équipe qui se pratique notamment au côté de professionnels socio-éducatifs. Les assistants familiaux font partie de l'équipe de protection de l'enfance et de la famille et sont acteurs à part entière de la mission de protection de l'enfance.

Quelle formation et quel diplôme pour exercer ce métier ?

Le diplôme nécessaire pour devenir assistant familial est le diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF). Il permet de pouvoir exercer sans limitation de durée alors qu'en l'absence du DEAF, un agrément doit être renouvelé tous les cinq ans.

Ce diplôme peut être obtenu **par la voie de la formation ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).** Avant l'accueil du premier enfant l'assistant familial doit suivre un stage préparatoire de 60 heures.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La formation préparatoire au diplôme est une formation obligatoire que tout nouvel assistant familial doit suivre dans un délai de 3 ans après son premier contrat de travail. Elle est dispensée en alternance et est organisée sur une amplitude de 18 à 24 mois (durée : 240 heures). A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présentés au DEAF.

Depuis la première session de formation obligatoire en mars 2009, 42 assistants familiaux du département ont obtenu leur diplôme.

Aujourd'hui, les 14 nouveaux assistants familiaux ont obtenu leur diplôme suite à la session de mars 2014. Il s'agit de Madame Corinne BAILLOU, Madame Sylvie BEDARD, Madame Evelyne CHARTIER, Monsieur Michel COGEON, Madame Anne FOUQUERAY, Madame Maryline GONCALVES, Madame Sabrina JEAN, Madame Lydia MAUPAIN, Madame Sophie MERLET, Madame Nathalie MOREL, Monsieur Roberto MOTA-ALBUQUERQUE, Madame Anna PAUMIER, Madame Valérie QUENIAU et Monsieur Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN.

Dans le cadre de la VAE, les candidats doivent posséder une ancienneté d'au moins 3 ans dans une activité en lien direct avec le diplôme souhaité dans les 10 ans qui précèdent la demande de validation.

En 2013, Madame Corinne LEFEVRE a obtenu son diplôme par la VAE.

Depuis novembre 2007, les sessions d'examen dans le cadre de la VAE ont permis à 18 assistants familiaux d'obtenir leur diplôme.

Actuellement, 13 assistants familiaux suivent cette formation qui se terminera en fin d'année 2014. Ils seront présentés à la session d'examen de mars-avril 2015.

De plus, une autre session de formation a débuté en septembre dernier pour 19 assistants familiaux qui seront présentés à la session d'examen de 2016.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12